



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 16 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 16 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2019

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ACHARD Arnaud, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa pouvoir à FAURE Christophe, ASTIER Fabrice, DEBEAUX Laetitia, MICHELAS Sébastien.

Absentes : CASO Myriam, GIOVANE Caroline.

Secrétaire de Séance : Mme BARRE Sylvie

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2019 est approuvé.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Demande de fonds de concours à ARCHE Agglo. Accord à l'unanimité.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME – ACTUALISATION DES STATUTS

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme se doit de réviser ses statuts.

Cette révision, s'appuie sur la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat. Elle permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités Drômoises.

Les principales actualisations des statuts du SDED :

Il s'agit de l'adaptation de l'article 2 « objet » des statuts du SDED concernant la partie des compétences optionnelles et de l'article 5 « fonctionnement » des statuts du SDED concernant la constitution de trois groupes électoraux.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Crédits à ouvrir :

Opération n°108 « Patrimoine – La Tour » : + 35 000,00

(Travaux complémentaires escaliers + rambarde)

Opération n°114 « Cimetière Mercurool » : + 40 000,00

(Travaux de reprise de concessions en état d'abandon et création d'un ossuaire)

Crédits à réduire :

Opération n°283 « Aménagement paysager les Odouards » : - 37 500,00

Opération n° 284 « Eaux pluviales les Odouards » : - 37 500,00

ARCHE Agglo – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La transition écologique est une nouvelle compétence pour ARCHE Agglo. La politique et les actions qui seront mises en œuvre à travers le plan climat concernent l'ensemble des champs de compétences des collectivités, et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial fait partie des dispositions législatives qui doivent permettre à la France d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de :

- **Emissions de gaz à effet de serre (GES)** : réduction de 75% d'ici 2050 ;
- **Consommation énergétique** : réduction de 50% de la consommation énergétique d'ici 2050 par rapport à 2012 ;
- **Développement des énergies renouvelables (EnR)** : 32 % d'EnR dans la consommation d'énergie à l'horizon 2030 ;
- **Amélioration de la qualité de l'air ;**
- **Adaptation aux changements climatiques.**

Pour favoriser l'implication des élus, et identifier des référents à mobiliser, il est demandé à chaque commune de désigner un représentant délégué à la thématique climat-air-énergie, qui sera l'interlocuteur privilégié d'ARCHE Agglo pour la construction du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Le Conseil désigne Christophe FAURE.

ARCHE AGGLO – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés pour financer la réalisation d'un équipement.

Le Conseil décide à l'unanimité de demander à ARCHE Agglo :

- le versement d'un fonds de concours de 37 000,00 € au titre de l'année 2019, pour financer la phase conception du projet construction de la nouvelle école avec bibliothèque d'un montant de 446 895,66 € HT
- le transfert du fonds de concours d'un montant de 37 000 € accordé le 6 mars 2019 pour l'acquisition de terrains sur la phase conception du projet de construction de la nouvelle école avec bibliothèque d'un montant de 446 895,66 € HT.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Michel BRUNET



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Michel Brunet', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MERCUROL-VEUNES' around the top edge and '28 Drôme' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a star above their head.